



HAL
open science

Marge, marécages, et production du territoires : des oubliés du système colonial à l'habitat non planifié d'aujourd'hui

Marianne Palisse, Frédéric Piantoni

► **To cite this version:**

Marianne Palisse, Frédéric Piantoni. Marge, marécages, et production du territoires : des oubliés du système colonial à l'habitat non planifié d'aujourd'hui. Presses Universitaires de Rennes. Habiter le littoral des Guyanes. S'adapter au changement ?, Presses Universitaires de Rennes; Collection Des Amériques, pp.205-232, 2025, Des Amériques, 275359810X. <hal-05559781>

HAL Id: hal-05559781

<https://hal.science/hal-05559781v1>

Submitted on 27 Mar 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

MARGES, MARÉCAGES ET PRODUCTION DU TERRITOIRE : DES OUBLIÉS DU SYSTÈME COLONIAL À L'HABITAT NON PLANIFIÉ D'AUJOURD'HUI

MARIANNE PALISSE ET FRÉDÉRIC PIANTONI

« Quand il arriva au bout de la pente, les arbres s'écartèrent à gauche et à droite. La trouée à travers le bois s'arrêtait à cette esplanade vide; le bocage fermait le fond de la perspective de ses échaliers et de ses haies bourruées. [...] Au bord... Il se demanda pourquoi il s'attardait ainsi sur les lisières, un peu avant... »

Gracq, 1970 : 80, 85

Dès les débuts de la colonisation, l'histoire du peuplement de la Guyane a conduit à la cohabitation de populations d'origines diverses. Aux autochtones et aux colonisateurs se sont ajoutées au fur et à mesure des époques, des groupes transplantés contre leur gré – esclaves, bagnards – amenés dans le cadre de contrats – engagisme – ou venus chercher fortune dans le cadre de la ruée vers l'or (Piantoni, 2009). Ces populations ont depuis tracé un chemin entre résistance à l'ordre colonial, intégration de celui-ci à des degrés divers, ou bien souvent, échanges avec ce dernier. Toutes ont participé à des phénomènes de créolisation dans le sens où elles ont été à l'origine de formes culturelles nouvelles (Jolivet, 1982; Mintz et Price, 1992), impliquant l'utilisation d'éléments de diverses origines, parfois détournés voire subvertis. L'émergence de la Guyane comme une destination migratoire pour les populations de la grande région durant la deuxième moitié du xx^e siècle est encore venue ajouter de la complexité (Piantoni, 2009 et 2011). Des populations aux modes de vie et d'habiter différents (Morel-Brochet et Ortar, 2012) se partagent aujourd'hui l'espace, et la manière dont elles se sont réparties au sein de celui-ci correspond à la fois à des contraintes – fuite de l'ordre colonial, pression foncière – et à des adaptations particulières de chaque population à l'environnement, marquées par l'utilisation de certaines ressources auxquelles il faut pouvoir accéder.

Si une partie de ces populations a occupé l'intérieur du territoire, *via* les fleuves et les criques – Amérindiens, Marrons, Créoles guyanais et antillais lors de la ruée vers

l'or –, près de 90 % des habitants de la Guyane résident actuellement sur le littoral¹, plus ou moins au contact de ses différents milieux : fleuves, savanes, mangroves, forêts. Ces populations ont développé des types d'habitat très hétérogènes entre villes et écarts, villages, bourgs, hameaux, habitations isolées. Il serait impossible, dans le cadre de ce chapitre, de décrire l'ensemble des types d'habitats présents, d'autant que ceux-ci témoignent souvent d'une grande inventivité. Toutefois, nous mettrons ici l'accent sur un certain nombre de continuités dans les modes de production du territoire en Guyane, et en particulier sur le rôle des marges.

La marge ou la frange est un terme discuté en géographie depuis les années 1970, et qui renvoie à la fois à une position géographique et à un état social, opposé à la centralité (Bailly, 1995). Elle est une matérialisation des rapports sociaux et des pratiques qui leur sont associées (Shields, 1991). En retour, par rétroaction, le cadre ainsi construit est aussi un élément de changement des faits sociaux (Lefebvre, 1974 ; Brunet, 1997 ; Shields 1991 ; Di Méo, 2003). De nombreux travaux se sont attachés à montrer comment les marges et les confins sont aussi des zones de refuge, où les populations ne sont pas seulement reléguées contre leur gré, mais se tiennent aussi à l'écart des pouvoirs, des États et de la colonisation (White, 1991, Aldeman et Aron, 1999 ; Bernabeu *et al.*, 2013 ; Scott, 2013).

En Guyane, le processus de construction de marges produit le territoire dans la phase coloniale (Piantoni, 2009, p. 43-92) – et après la départementalisation (Piantoni, 2009, p. 305-365). Depuis le XVIII^e siècle sur le littoral, cela se traduit par la succession de fronts de peuplement menés par des groupes sociaux marginalisés : colons pauvres de l'expédition de Kourou en 1763, « nouveaux libres » confiés à Anne-Marie Javouhey à Mana en 1828, esclaves affranchis ouvrant des fronts agraires dans les quartiers de l'Ouest (voir articles de D. Lamaison et de M. Palisse dans le présent ouvrage) et de l'Est entre 1848 et 1880, transportés et relégués de l'administration pénitentiaire sur le littoral occidental entre 1852 et 1954².

Nous faisons ici l'hypothèse que la dynamique des marges se poursuit aujourd'hui sur le littoral guyanais avec les quartiers non planifiés par les pouvoirs publics et construits par leurs habitants. Nous décrivons dans un premier temps ce qui peut, au-delà des divergences rapprocher les petites habitations créoles et amérindiennes du littoral de l'Ouest de la Guyane et les quartiers non planifiés d'aujourd'hui, tant dans leur marginalité par rapport au système économique et juridique formel que dans leur manière de traiter

-
1. D'après les données de l'INSEE sur la population légale des communes à compter de 2020, la Guyane compte 271 124 habitants, parmi lesquels 240 902, soit 89 %, résident dans les communes du littoral, si l'on inclut dans celles-ci Apatou, commune très fortement connectée à l'espace économique du Bas-Maroni par la route construite en 2010 qui la relie à Saint-Laurent du Maroni. Si l'on exclut Apatou des communes du littoral, celles-ci comptent 231 657 habitants, soit 85 % de la population de la Guyane. Voir INSEE, *Recensement de la population*, 973-Guyane, décembre 2019, [<https://www.insee.fr/statistiques/fichier/dep973>], consulté le 13 mai 2022.
 2. Notons que dans l'intérieur, l'intégration résulte d'un mode d'action analogue. De 1855 à 1930, les placers aurifères des esclaves affranchis et des migrants antillais et d'autres origines furent peu à peu soumis à l'obligation d'avoir une concession de l'État. Cette disposition légale permettant de borner le territoire colonial en mobilisant des groupes sociaux pourtant réfractaires supposés être précurseurs d'une forme de développement économique. On se situe ici dans une logique de frontière, dans le sens de Turner (GEIGER 2009 ; PIANTONI 2009, p. 66-79, JEBRAK *et al.* 2021). Toutefois, la tentative de l'État de reprendre la main n'a pas les résultats escomptés.

ce qui est une des principales contraintes de l'environnement guyanais : les variations du niveau de l'eau. La deuxième partie s'attachera davantage à l'espace urbain contemporain et à la manière dont l'informalité fabrique les quartiers et conduit à des formes d'innovations dans différents domaines (environnemental, agricole, social, politique, économique...). Tout en faisant l'objet d'une stigmatisation, les quartiers perdurent cependant et finissent par être intégrés à la planification urbaine.

L'occupation du territoire en Guyane: des populations hors du système colonial aux « sans papiers » d'aujourd'hui

Amérindiens et créoles des bancs de sable, des habitants de l'eau ?

Durant la période coloniale en Guyane, l'espace « mis en valeur » par la colonisation est relativement limité. La colonisation reste cantonnée au littoral, comme le montrent les cartes du XIX^e siècle, sur lesquelles seuls le littoral et ses milieux (savanes, mangroves, marais, appelés localement pripris, bosquets) et les grands fleuves sont cartographiés, le reste de la carte, en blanc³, représente les « Grands Bois ».



● Figure 1. – Extrait de la carte *Littoral de la Guyane française [partie comprise entre la rivière de Kourou et de Sinnamary jusqu'à la rivière d'Iracoubo]*, 1850. ANOM, 14DFC1797quatA.

Malgré plusieurs tentatives pour lancer la culture des terres basses, par Guisan et Malouët sur l'Approuague au XVIII^e siècle puis dans les années 1820 aux alentours de Cayenne (Le Roux, 1992, et le texte de D. Lamaison dans le présent ouvrage) la poldérisation reste marginale et la Guyane demeure très loin de ce qui constitue un modèle

3. Voir à ce sujet le chapitre 12, intitulé « Oublier, le blanc des cartes » de l'Atlas critique de la Guyane (NOUCHER et POLIDORI, 2020)

pour de nombreux colons : la colonie hollandaise voisine du Surinam⁴. Ce sont donc surtout les terres hautes qui sont exploitées pour l'agriculture sur une bande côtière relativement limitée. Les cordons sableux du bord de mer, d'abord investis par les colons au XVIII^e siècle, sont ensuite abandonnés par ces derniers qui les jugent peu fertiles. Le territoire de la colonisation couvre en fait une bande relativement étroite – quelques kilomètres – entre les « grands bois » et les marais proches du trait de côte.

Les populations qui vivent hors du système colonial, Amérindiens et Marrons, se tiennent dès lors à l'écart de cet espace colonial et investissent les espaces restants. Dans l'Ouest guyanais, ils trouvent au niveau du Maroni un espace refuge, qui demeure hors des colonisations française et hollandaise jusqu'au milieu du XIX^e siècle (Léobal, 2020). Amérindiens et Marrons établissent leurs villages le long des fleuves, axes d'appropriation du territoire, mais les Amérindiens Kali'na, Palikur et Arawak s'installent aussi parfois en bord de mer ou dans les embouchures des fleuves. Au XVIII^e siècle, les villages amérindiens sont encore nombreux dans l'Ouest de la Guyane, au-delà de Kourou, mais la colonisation les repousse peu à peu vers l'Ouest (Lamaison, 2020). En 1850, les cartes ne mentionnent les villages Galibis qu'à l'Ouest d'Iracoubo. Plusieurs villages situés en bord de mer – Grosse Roche, Flèche et des villages plus petits dont un est situé à l'embouchure de l'Organabo – perdureront jusqu'à ce que l'installation de la mangrove, dans les années 1950, chasse les habitants en barrant l'accès à la mer et en les privant ainsi de leur principale ressource (Hurault, 1963). Au moment de l'abolition de l'esclavage (1848), les affranchis qui n'ont pas pu acquérir des terres cherchent eux aussi à s'éloigner des plantations pour créer de « petites habitations », sur un modèle de petite exploitation familiale autosubsistante (Jolivet, 1982, 1993). De nombreuses petites habitations créoles apparaissent alors sur les bancs de sable du littoral, parfois à proximité immédiate de la mer (voir article de Marianne Palisse dans cet ouvrage).

Dès lors, il y aura opposition mais aussi complémentarité et échanges entre d'une part les bourgs en fond d'estuaire et les établissements coloniaux, souvent sur les éminences ou les pointes rocheuses⁵, et d'autre part les petites habitations créoles et villages amérindiens des savanes, pripris et cordons sableux du littoral, habités des populations qui doivent composer avec des milieux changeants et très humides. Ces cordons sableux entourés de marécages deviennent des îles à la saison des pluies et sont d'ailleurs appelés îlets par les Créoles (l'îlet Corossy à Sinnamary, par exemple).

De nombreux observateurs à différentes époques s'étonnent que l'on puisse vivre dans de telles conditions, et soulignent en particulier les difficultés à circuler dans ces milieux. Le père Jean de la Mousse, jésuite chargé d'évangéliser les Galibis (Kali'na) entre Kourou et Sinnamary écrit ainsi dans son journal en 1691 :

« Je me pressai de me rendre à Tully par la crainte de me trouver en chemin à la saison des grandes pluies qui rendent les chemins impraticables, j'entends pour moi, qui suis fort incommodé quand j'ai marché dans les eaux, car les Indiens disent que les chemins

4. Voir par exemple Lescallier, Daniel, exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane, Paris, chez Du Pont, An VI (1998), p. xx-xxi.

5. À Cayenne, en particulier, il est aisé de constater que l'administration a construit un bâtiment quasiment sur chaque pointe rocheuse.

soit beaux quand ils ont de l'eau jusqu'à mi-jambe, ils ne les trouvent mouillés que quand ils en ont jusqu'aux aisselles » (de la Mousse, 2006, p. 219).

Plus récemment, Raymond Maufrais, peu avant sa disparition en forêt⁶, décrit pour un magazine son périple vers les villages amérindiens d'Iracoubo dans un article intitulé « Chez les derniers caraïbes, de forêts en marécages ». Après un long passage consacré à décrire la difficile progression en forêt – « le calvaire de la forêt » –, puis la traversée de savanes brûlantes où ils sont tenaillés par la soif, son guide et lui rencontrent un Amérindien kali'na qui les guide jusqu'à son village :

« Il nous précède sur une piste imperceptible qui coupe la nôtre pour se perdre dans un marécage dont la boue noire et chaude calfate nos blessures, les protégeant des mouches vertes qui bourdonnent et remplacent les moustiques laissés dans la forêt. Sans cette rencontre providentielle, nous n'aurions jamais trouvé la piste et encore moins le village, que l'Indien nous désigne, caché derrière un rideau des grands arbres au loin » (Maufrais, 1950a, p. 31).

Jean-Marcel Hurault dans son article de 1963, décrit l'environnement des villages Amérindiens kali'na du bord de mer de la manière suivante :

« Les marécages sont couverts d'une végétation basse (émergeant d'un mètre environ), où les prêles et les hautes herbes dures se mêlent de façon inextricable à des buissons aux racines enchevêtrées; la base noire, mêlée de sable, ne sèche pratiquement jamais, même au plus fort de la saison sèche. La progression y est lente, et pénible au-delà de ce qu'on peut exprimer. En saison des pluies, ces terres sont noyées sous un mètre d'eau et on peut y circuler dans de petits canots » (Hurault, 1963, p. 156).

Enfin, Robert Vignon, premier préfet de Guyane, entreprend de se rendre dans l'Ouest en 1947, pour y visiter les différentes communes. Dans ses souvenirs intitulés *Gran man Baka* (1985), il raconte comment son cortège effectue le trajet entre Sinnamary et Iracoubo :

« La route, ou plutôt la piste reprend. Toujours très sablonneuse mais quelques pans de forêt coupent déjà la monotonie des savanes. Les voitures s'engagent dans un immense marécage traversé par une digue longue de plusieurs kilomètres, la digue Yiyi. Nous sommes en saison sèche, donc en période de "basses eaux". Pourtant celles – ci recouvrent la digue. Nous roulons au pas de l'homme, précédés par deux gars qui, avec de longues perches, sondent l'eau et nous guident sur la digue invisible » (Vignon, 1985, p. 28).

Ce passage est suivi du récit, par le conseiller général de la circonscription, d'une attaque d'un ouvrier de la digue par un serpent géant (un anaconda?) qui l'aurait tué sans l'intervention de ses camarades. Aux difficultés de circulation s'ajoutent ainsi les dangers liés aux animaux sauvages.

6. Raymond Maufrais est un jeune journaliste et aventurier de 24 ans. À la fin de l'année 1949, il se lance dans une expédition solitaire vers les monts Tumuc Humac, au Sud de la Guyane. Après sa disparition, son journal sera retrouvé et publié, et son père partira à sa recherche. L'histoire aura un grand retentissement médiatique.

L'échec des projets de colonisation agricole liés au bagne est une nouvelle occasion de décrire un pays inhabitable, impossible à « mettre en valeur » par l'agriculture. La gestion déconcentrée des établissements pénitentiaires et l'absence d'intégration de la population pénale à la colonie ont pour conséquence le fait que la celle-ci ne participe ni à la restructuration de l'économie de plantation, ni au développement d'une agriculture vivrière. L'activité du pénitencier de Saint-Laurent était consacrée essentiellement aux chantiers forestiers, dont le bois servait à la construction de la ville et à l'ouverture de routes⁷.

Albert Londres (1932, p. 232) montre que la théorie des concessions agricoles octroyées aux bagnards libérés fut un leurre. Sur les 2 448 libérés en 1923 ayant droit à une parcelle à cultiver, seules sept concessions sont réellement exploitées (Piantoni, 2009, p. 59) :

« Font-ils leurs affaires, ces sept ou huit nababs du Maroni? Ils vivent. Ce qui pousse, ils le portent au marché dans le creux de la main. [...] Si petite que soit l'offre, elle dépasse la demande, en Guyane. [...] Donc, pas de concessions. »

Cinquante ans plus tôt, le récit du voyageur G. Verschuur (1894, p. 193) recoupe les descriptions de Londres :

« Les concessionnaires sont morts ou impotents, les cases sont abandonnées ou tombent en ruine. Un bananier ou une touffe de cannes émerge tristement de la brousse, qui a tout envahi. Une seule série est plus ou moins sérieuse : les concessionnaires sont presque tous des Arabes. »

Si l'auteur de ce dernier texte ne manque pas d'incriminer les « voleurs et les assassins » titulaires de concessions dans la responsabilité de l'échec, il écrit aussi :

« Il faut faire la part également de l'insalubrité du climat de Saint-Jean et de ses environs où les marais et les cloaques répandent des émanations malfaisantes qui engendrent la fièvre et la dysenterie » (*ibid.*, p. 14).

Ces descriptions s'accordent à dépeindre des conditions de vie dangereuses et repoussantes et un environnement quasi inhabitable. Pourtant, les populations amérindiennes et créoles ont su tirer de nombreuses ressources de ces milieux apparemment hostiles : chasse, pêche, ramassage de crabes et de fruits de mer, agriculture d'abattis tant sur les cordons sableux qu'en forêt. Les Créoles élevaient en outre des animaux domestiques (volaille, cochons) et des bovins dans la région des savanes (Palisse, 2014). Les habitants se déplaçaient à pied ou en canot, au gré des saisons. À la saison des pluies, il fallait souvent remettre en place les ponts qui permettaient de traverser les petits cours d'eau, car ceux-ci étaient fréquemment emportés par le courant. Mais chaque saison apportait ses opportunités : pêche des poissons piégés dans les savanes inondées à la saison des pluies, ou au contraire dans les pripris asséchés à la saison sèche⁸, cueillette de différents

7. En 1933, une piste empierrée reliait Cayenne à Iracoubo.

8. Les techniques de pêche étaient particulièrement nombreuses et adaptées à toutes les saisons et à tous les milieux : estuaires, plages, pripris, criques, saison sèche ou humide, marées montante ou descendante. Les phases de la lune étaient prises en compte (JOLIVET, 1993). Un bon aperçu des techniques utilisées est donné dans le livre de Régine HORTH, *La Guyane gastronomique et culturelle*, éditions caribéennes, 1988, p. 193-198. Voir aussi plus récemment, le travail de Pauline Laval sur les pêcheurs de l'estuaire de l'Oyapock : Laval, Pauline. 2016.

fruits, de graines de palmiers, déplacements d'animaux. Les activités sont variées et, malgré la difficulté des chemins, les longs trajets à pied étaient fréquents, pour se rendre sur les abattis en forêt, ou sur les lieux de chasse et de pêche. Les cours d'eau étaient aussi des voies de circulation que l'on utilisait pour se déplacer vers l'intérieur ou sortir dans les embouchures, en pirogue amérindienne ou en canots créoles. Les territoires apparaissaient ainsi comme des réseaux de lieux, reliés par des chemins, des savanes (sèches) ou des voies navigables.



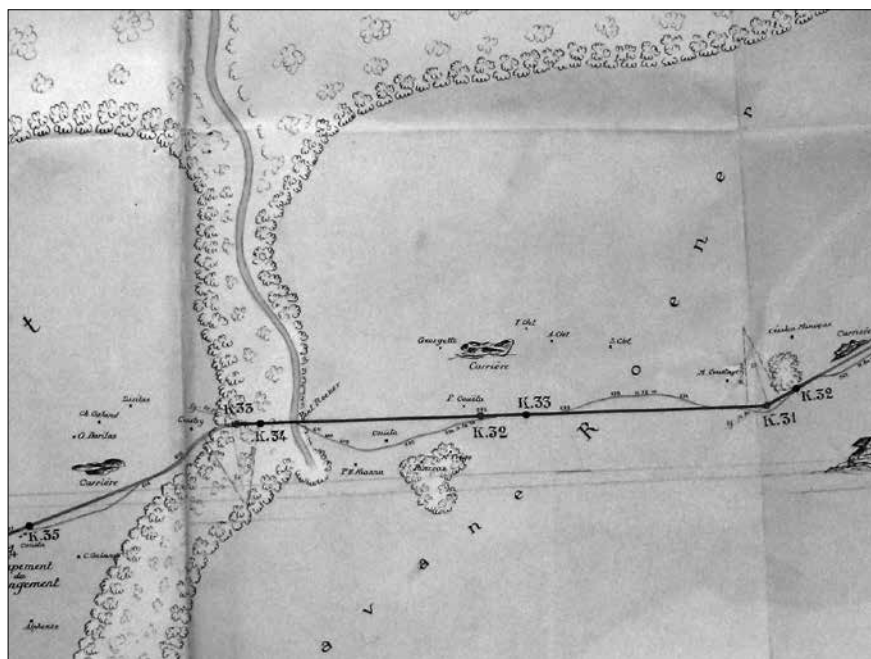
● Figure 2. – Village kali'na à l'ouest d'Iracoubo, vers 1949.
Extrait de Maufrais, 1950b.

L'habitat était construit en matériaux légers : les toits étaient en feuilles de palmier, les murs des habitations créoles en « gaulette », c'est-à-dire en lattes de bois tressées. Ainsi, ces habitations pouvaient être déplacées facilement en cas de changements environnementaux ou lorsque l'on souhaitait déménager pour d'autres raisons. Marie-José Jolivet souligne le savoir-faire nécessaire pour construire l'habitation créole, malgré l'allure « provisoire » de celle-ci :

« Parmi les savoir-faire mis en œuvre par les Créoles émancipés, il faut encore citer tous ceux qu'exigeait l'habitation au sens étroit du terme. Située aussi près de la rivière que le rendait possible l'influence des marées, l'habitation commençait avec l'obligatoire dégrad, souvent réduit à un tronc d'arbre enjambant la bordure vaseuse de la rive. Elle comportait toujours plusieurs carbets. La case principale, où l'on dormait, était fermée. Ses murs en lattes de bois tressées et son toit de feuilles séchées lui donnaient l'aspect du provisoire, malgré le plancher surélevé permettant l'écoulement des eaux de pluies. La cuisine était généralement séparée ; elle se réduisait alors à un abri ouvert, aussi rudimentaire que l'indispensable carbet destiné à la fabrication du couac, avec son pétrin, sa "grage" et sa platine de cuisson. Si le mobilier restait assez fruste, il n'empêche qu'à travers les techniques mises en œuvre pour fabriquer ces divers éléments, s'affirmait une parfaite connaissance du travail du bois selon les particularités des multiples essences de la forêt guyanaise. Ainsi, chaque bois avait son emploi privilégié, sans oublier ceux qui, trop durs à travailler, tel le wacapou (wacapou americana), étaient laissés aux ébénistes du bourg... » (Jolivet, 1993, p. 149-150).

« Captures estuariennes : une ethnoécologie de la pêche sur le bas Oyapock (frontière franco-brésilienne) », thèse du Muséum national d'histoire naturelle – MNHN PARIS.

Les formes d'occupation de l'espace variaient légèrement. On peut citer l'organisation en cercles concentriques des villages Amérindiens, avec au centre les habitations regroupées, entourées par les abattis, puis par les zones de chasse et de pêche « habituelles », et enfin par la grande forêt, qui peut être parcourue par des expéditions de chasse et de pêche (Grenand et Grenand, 1996). Les petites habitations créoles des communes étaient dispersées et l'on ne sait trop quel mot employer pour désigner les diverses petites localités souvent désignées par le nom d'un de leurs premiers habitants. Les mots « village » et « hameau » ne conviennent pas car ils renvoient à une concentration d'habitations. Or, ici les différents carbet étaient distants de plusieurs centaines de mètres, chacun accueillant une famille. L'occupation était continue, par exemple si l'on se rendait de Kourou à Sinnamary en suivant le chemin longeant le littoral, l'on rencontrait sans cesse des habitations et l'on passait de Korouabo à Rener, de Rener à Malmanoury sans que les contours de ces localités ne soient bien délimités.



● Figure 3. – Les petites habitations de la « savane Roener ». Extrait de la carte *Route coloniale Kourou-Sinnamary au 1/10 000e*, ANOMr, CP Guy 40.

Pendant bien longtemps, ces populations amérindiennes et créoles ont pu occuper ces espaces peu convoités sans que les pouvoirs publics ne s'en inquiètent. Il faut dire que ces derniers ne leur accordaient que très peu de considération. Jusqu'aux années 1970, les Amérindiens étaient catégorisés comme des « populations primitives », et gérés comme tels par un service de la préfecture (Vignon, 1985; Guyon, 2013; Ferrarini 2022). Ils n'étaient pas des citoyens français. Les populations créoles des petites habitations ne

bénéficiaient pas de beaucoup plus d'égards, notamment de la part des élites urbaines, qui voyaient en eux des populations réfractaires à la modernisation (voir le texte de D. Lamaison dans cet ouvrage). Toutefois, dans une Guyane globalement très peu peuplée, leur mode de vie a pu perdurer dans les marges, avec des échanges constants avec les centralités, notamment les bourgs.

Les contraintes venues des autorités se multiplient cependant à partir des années 1950-1960. Les années 1950 sont celles de la mise en place d'une politique de sédentarisation des Amérindiens. Pour accélérer leur assimilation, les enfants sont scolarisés dans des internats appelés « homes » (Armanville, 2012 ; Ferrarini, 2022), ce qui incite fortement les parents à se rapprocher des bourgs, d'autant que l'administration pousse les familles à se regrouper dans des villages identifiés que l'on dote de quelques équipements : moulins, platines à manioc, éventuellement dispensaire et école maternelle. Les villages deviennent « officiels » et les populations moins mobiles. L'objectif d'un abandon progressif des spécificités culturelles amérindiennes apparaît clairement sous la plume de Michel Lohier, instituteur créole nommé commissaire préfectoral des Galibis, qui annonçait dans ses mémoires qu'« une ère nouvelle, à l'instar du Brésil, fera disparaître le mot Indien qui fera place à celui de Guyanais, dont ils sont les vrais enfants » (Lohier, 1972). La suite de l'histoire lui a donné tort puisque ces populations ne se sont pas assimilées au point de disparaître.

Au moment de la création du Centre Spatial Guyanais, dans les années qui suivent 1964, les paysans créoles des petites habitations des « hameaux » situés entre Kourou et Sinnamary – Karouabo, Malmanoury, Renner – sont expulsés sans état d'âme et relogés dans de petites maisons dans deux « cités du stade », une à Sinnamary et l'autre à Cayenne. Nul ne doute alors que les populations « nomades » vont abandonner leur mode de vie. « Ils disposent des avantages sociaux et abandonnent de plus en plus leur vie nomade en forêt pour la ville » assure le commentaire au ton triomphal d'un documentaire de l'époque au sujet de la construction de la base spatiale⁹.

Migrants sans-papiers, vivre dans les marges aujourd'hui

La Guyane n'en a cependant pas terminé avec l'existence de populations vivant à côté, mais en dehors de l'économie officielle, de ses circuits marchands, et du territoire connu et balisé par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, ce sont plutôt les migrants « sans-papiers » qui vivent en marge du système et occupent des espaces délaissés, insalubres et souvent inondables.

Pendant toute la période coloniale et au-delà, les pouvoirs publics ont cherché en vain à faire venir des travailleurs pour assurer le développement de la colonie (Piantoni 2009) : colons européens, esclaves, travailleurs engagés, ou plus récemment utilisation des bagnards pour des travaux publics, aide à l'installation de migrants de diverses origines. Les administrateurs préféreraient des colons blancs, mais devant les échecs,

9. Documentaire Renaissance en Guyane, émission Panorama, le 13 janvier 1967, [<https://www.ina.fr/ina-eclairage-actu/video/ca86014424/renaissance-en-guyane>], consulté le 22 février 2022.

ils se rabattent sur d'autres groupes jugés plus susceptibles de s'adapter au climat¹⁰. Ces politiques d'incitation à l'immigration se poursuivent jusque dans les années 1970 puisque le gouvernement aide en 1977 un groupe de Hmong originaires du Laos à s'installer à Cacao sur la commune de Roura, puis, en 1979, un deuxième groupe à Javouhey sur la commune de Mana.

D'importantes migrations non planifiées se produisent dans les années 1970 et 1980. Au Brésil et en Haïti, la dictature et la pauvreté poussent de nombreuses personnes à migrer. Au Suriname, le nouvel État indépendant se montre rapidement répressif vis-à-vis de ses minorités et notamment des Marrons. La guerre civile, qui dure de 1986 à 1992, oppose les « Jungle commandos » de Ronnie Brunswijk, un Ndjuka, ancien garde du corps du président Desiré Bouterse, à l'armée surinamaïse. Plusieurs massacres ont lieu dans des villages marrons et les populations, marronnes mais aussi amérindiennes, traversent massivement la frontière en 1986 et 1987 (Bourgarel, 1989, 1990; Price, 2012). Le Brésil, Haïti et le Suriname restent aujourd'hui les pays d'origine de la majorité des migrants en Guyane, mais cette dernière attire aussi de nombreux ressortissants de la grande région (Guyaniens, Péruviens, Dominicains...). En 2012, les immigrés représentent 30 % de la population de Guyane et 38 % des actifs guyanais, car la population immigrée en âge de travailler est particulièrement nombreuse (Hurpeau, 2012, p. 17).

Les années 1970 et 1980 sont aussi celles d'un durcissement des politiques migratoires françaises, et l'on assiste à l'émergence d'un droit d'exception dans les DOM, avec lequel les étrangers bénéficient de moins de protection qu'en France métropolitaine (Pommeroles 2013). La loi Bonnet en 1980 rend obligatoire l'obtention d'un visa pour entrer dans les DOM. Faute de pouvoir contrôler réellement les frontières sur le Maroni et l'Oyapock, deux points de contrôle routiers sont installés sur le principal axe routier qui relie les deux fleuves en passant par Cayenne. Le premier est situé à Iracoubo, à une centaine de kilomètres du Maroni fleuve-frontière avec le Suriname, l'autre à Régina, à 85 kilomètres de l'Oyapock, frontière avec le Brésil (Nicolas 2020). Le point de contrôle d'Iracoubo apparaît en 1986, de toute évidence pour empêcher que les réfugiés du Suriname ne gagnent le centre-littoral et les villes de Cayenne et de Kourou. Il est brièvement retiré à la fin des années 1990 avant de réapparaître au début des années 2000, en même temps qu'est mis en place celui de Régina sur la nouvelle route reliant Cayenne à Saint-Georges de l'Oyapock, vers le Brésil, ouverte en 2003.

La présence de ces postes frontières a pour conséquence de réactiver la position particulière des espaces de l'Est et de l'Ouest qui forment des « marges ambivalentes » (Nicolas 2016), qui se distinguent au plan linguistique du centre littoral – le portugais est la langue d'échange à l'Est, tandis que les langues nengue¹¹ jouent ce rôle à l'Ouest –, dans lesquelles vivent des populations tolérées plus que réellement acceptées.

10. Les séries Guy 51, 52 et 53 des ANOM contiennent un véritable inventaire à la Prévert de ces tentatives pour faire venir en Guyane des habitants de diverses origines : familles russes, Indiens et Africains, travailleurs du Sud des États-Unis, Martiniquais, « coolies » chinois, main-d'œuvre indochinoise, Noirs libres des États-Unis, Indiens de Sumatra et Ceylan, immigrants africains de diverses origines, Chinois de Manille, Indiens de Pondichéry...

11. On regroupe sous le vocable langues *nengue* les langues des Marrons *ndjuka*, *paamaka* et *aluku*. Cf. GOURY Laurence et BETTINA Migge, 2003, *Grammaire du nengue : introduction aux langues aluku, ndyuka et pamaka*, Paris, IRD.

L'impossibilité dans laquelle se trouve une bonne part de cette population d'obtenir un titre de séjour a pour conséquence qu'ils ne peuvent accéder ni à l'emploi formel, ni aux minima sociaux, ni aux dispositifs d'attribution des logements ou du foncier.

Si les postes de contrôle ne sont pas infranchissables pour les sans-papiers – ils sont contournés au quotidien, notamment par la mer – ils constituent cependant une entrave à leur circulation. Par ailleurs, quelle que soit la région dans laquelle ils résident, les sans-papiers risquent des contrôles de la Police Aux Frontières et préfèrent de ce fait rester dans des quartiers fortement identifiés dans lesquels ils ont leurs réseaux : par exemple, pour les Haïtiens, Cogneau-Lamirande, Balata ou Sablance dans la région cayennaise, Chez Bibi à Saint Laurent-du-Maroni. L'économie informelle qui se développe dans ces quartiers leur permet de vivre tandis qu'ils ont des difficultés à trouver leur place dans d'autres zones géographiques où l'économie formelle prédomine. L'agriculture, en particulier, est un moyen important de générer un petit revenu. L'accès au foncier se fait sans titre (Palisse 2016; Palisse et Davy 2018) et la mise en valeur agricole permet aussi de « réserver » des terres pour, éventuellement, construire plus tard.

À nouveau apparaissent donc des implantations en marge de l'économie officielle. Ces quartiers informels, proches ou non des villes, sont installés dans des zones peu convoitées. À l'extérieur des villes, les emplacements choisis par leurs bâtisseurs sont liés à l'accès aux ressources : terres cultivables, cours d'eau et/ou route pour la circulation et la vente des produits. Aux abords des villes, le foncier disponible est plus rare, et les quartiers sont souvent installés dans des zones inondables, qui deviennent des îles à la saison des pluies, et sont délaissées par la planification urbaine. Ainsi, les quartiers périurbains d'aujourd'hui présentent certaines similitudes avec les petites habitations créoles et les villages amérindiens du littoral d'autrefois, et en particulier la capacité à composer avec des conditions hydrographiques difficiles et finalement d'en tirer parti. Le caractère infranchissable des marécages est d'ailleurs utilisé pour protéger des intrusions des quartiers. , qui ressemblent parfois à des villages fortifiés sur pilotis.



● Figure 4. Quartier de Terca, Matoury, 2014.
Photographie F. Piantoni.

Marges, adaptations et innovations dans les franges périurbaines

La Guyane, espace en marges

La marge est généralement définie comme une périphérie par rapport à un centre, mais elle peut aussi renvoyer à un intervalle d'espace ou de temps, une latitude dont on dispose entre certaines limites (Piantoni, 2009, p. 16), un espace de transition clos et vide, sans centre. Elle peut être perçue comme une vacuité antinomique à un centre qui la définit de l'extérieur et nie ce qu'elle contient. L'absence de reconnaissance de ce qu'elle produit et génère, de sa dynamique interne et de ses habitants assigne ces derniers à l'invisibilité. La marge peut toutefois être convoitée et intégrée, comme un terrain vague dont on pressent qu'il sera le support d'un nouveau quartier urbain.

Mais la marge n'est pas un espace vide incapable de relations, un isolat. Au contraire, ce sont ses relations avec le centre qui en font une marge : domination partielle ou totale de la part du centre, et/ou relations d'opposition faibles ou fortes de la part de la périphérie allant jusqu'à son autodéveloppement et l'émergence d'un centre à part entière.

La construction du territoire guyanais peut être analysée dans cette optique : celui-ci relève d'abord d'une marge-isolat comprise comme une vacuité spatiale entre Orénoque et Amazone (Lézy, 2000) dans l'espace sud-américain au xvii^e. Puis une marge-périphérie dans l'empire colonial tant ses modes de colonisation diffèrent des îles à sucre. Localement, la densité des interactions (visibles ou informelles) illustre un espace centralisé sur l'agglomération de L'Île de Cayenne, tandis que Saint-Laurent-du-Maroni et son bassin fluvial du Maroni restent une périphérie dans l'espace départemental par son peuplement issu du rejet de la société coloniale, tout en étant une centralité émergente dépendante de l'économie transfrontalière.

La relation entre centre et périphérie résulte d'échanges dissymétriques. Ainsi, la Guyane, région d'Outre-mer, apparaît comme une périphérie appropriée par le centre externe matérialisé par l'État, tandis que les marges internes au territoire dessinent un espace peu intégré, caractérisé par les cloisonnements Est/Ouest et Nord/Sud. Si la relation de dépendance à l'État est réelle dans les pôles urbains (administration, entreprises), elle est ténue dans les autres parties du territoire. Ces discontinuités sont la conséquence des distances physiques et idéologiques limitant les échanges et réduisant l'action administrative dans ces zones où les relais de l'État sont faibles.

La production de la ville (Lefèbre, 1974) obéit à la même logique : le centre draine les emplois, les services, les commerces alors que la marge urbaine ne dispose pas de ces fonctions. Les systèmes d'informalité y sont donc florissants. L'espace est alors doublement produit, d'une part par la disqualification de l'État mais d'autre part par sa mise en valeur par des groupes collectifs rendus invisibles par l'administration.

Penser l'espace urbain à la fois comme produit et comme producteur des interactions sociales permet de saisir les relations qu'entretiennent les franges périurbaines avec les villes et de montrer comment elles s'affranchissent des injonctions politiques et des outils de planification étatique. Au sortir des villes où se concentrent les fonctions économiques et politiques, les discontinuités, les cloisonnements, les distances et les

temporalités caractérisent les marges urbaines. Mais une marge peut devenir un centre par une intégration progressive. Par exemple, des quartiers invisibles au début des années 2000 comme la BP 134, Balata Ouest ou Cogneau-Lamirande, quartiers de l'agglomération de Cayenne, deviennent des quartiers pleinement intégrés à la ville après des opérations d'aménagement. La BP 134 devient ainsi Arc-en-ciel par un projet d'OPAH de la commune de Rémire-Montjoly quinze années plus tard.

Les marges urbaines non planifiées du littoral guyanais : (dis)qualification, innovation et intégration

La distribution spatiale de la population guyanaise compose aujourd'hui une structure discontinue, placée en chapelet sur les voies de communication routières sur le littoral et fluviale le long du Maroni. La polarisation démographique produit un territoire localement surdensitaire. Ainsi, l'agglomération de Cayenne (Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury) concentre 52 % de la population départementale (Jeanne-Rose 2021). Les franges urbaines dessinent des auréoles structurées autour de ces centres urbains. Les quartiers non planifiés y occupent des espaces dépréciés et peu accessibles – marécages, versants raides des mornes, anciennes décharges, littoral à risque de submersion, forêts non défrichées... – et investis de fonction refuge. Les premiers occupants – « pionniers » mis en marge – s'établissent sur des zones où l'action de l'État est faible voire inexistante. Le quartier se développe de manière informelle durant un temps plus ou moins long. Souvent invisible au début, il apparaît dans les discours des pouvoirs publics lorsque sa croissance ne permet plus de l'ignorer. Il est alors perçu et décrit comme un problème ou une anomalie. Puis dans un second temps le quartier est rattrapé par les dispositifs de planification urbaine puis d'intégration territoriale, notamment par son incorporation au maillage administratif.

Ces périphéries regroupent divers collectifs qui ne peuvent prendre part à la production de la ville : immigrés sans-papiers, mais aussi groupes n'ayant pas accès au foncier faute de budget, ou spéculateurs immobiliers. Ils s'adaptent à leur mise en marge en proposant des alternatives nécessairement informelles dans tous les champs (habitat, gouvernance sociale, économie, agriculture, culture). La précarité de l'habitat caractérise partiellement les quartiers non planifiés, mais pas toujours. En effet, les enjeux de spéculations immobilières suscitent aussi l'implantation d'un habitat de qualité sur les mêmes sites. Au regard des temporalités d'action de la planification de l'État (entre 15 et 20 ans), ces espaces participent pleinement à la production de la ville en y apportant des innovations et des pratiques sociales qui la transforment. La vitalité de ces collectifs et des réseaux relationnels et sociaux, n'a pas pour autant d'effet induit sur le développement de la citoyenneté. En générant une forme d'éloignement, l'informalité produit une distance, une sorte de marronnage urbain réduisant les échanges avec le monde formel. L'organisation spatiale des quartiers signe la juxtaposition des mondes légaux et illégaux et la complexité de leurs relations.

L'intégration des quartiers non planifiés suppose la reconnaissance de l'existence de ces territoires en périphérie des centres, mais aussi de groupes sociaux marginalisés dans la société guyanaise. Marges spatiales et marges sociales sont ainsi substantiellement

corrélées. Le développement des quartiers non planifiés provoque parfois des réactions xénophobes violentes (on peut citer les actions ces dernières années, de collectifs de type « 500 Frères » ou « Grands Frères » contre les « squats¹² ») dans un contexte où l'accès au foncier reste restrictif et où la dépendance économique génère des inégalités.

Le développement de l'habitat non planifié est corrélé à la croissance démographique, elle-même liée à l'immigration à partir de la décennie 1980 (Haïtiens, Surinamais), puis s'accroissant dans les décennies 1990 (Brésiliens) 2000 et 2010 (Haïtiens à nouveau). Durant cette période postdécentralisation, qui fait suite aux plans de développement des années 1950-1970, l'économie reste essentiellement dépendante de la fonction publique qui emploie entre 40 et 50 % des actifs. Pour la majorité des immigrés, l'accès à l'emploi public est quasiment impossible – conditions de nationalité ou de régularisation par l'office français de l'immigration, de détention de compte bancaire, etc. – et cela contribue à fermer les perspectives d'intégration. De plus, à la sélectivité de l'employabilité se superposent des procédures de régularisations administratives longues (15 ans semble une durée moyenne), parfois tributaires du bon vouloir des fonctionnaires (Pommerolle 2013), un taux de non-régularisation atteignant 21 % de la population (Piantoni, 2011), l'application de politiques migratoires coercitives – barrages aux frontières externes et internes, quotas de reconduite aux frontières – qui conduisent à une quasi-impossibilité d'immigrer de façon légale (Palisse et Jean, 2022), et, enfin, le développement de ressentiments xénophobes.

Ces populations étant jugées indésirables, les pouvoirs publics ne font pas d'efforts démesurés pour leur fournir un toit, alors que la Guyane accuse déjà un retard en termes de logement. Dès lors, l'incapacité à absorber cette croissance par une politique de logements sociaux génère les premières localisations de quartiers dans des marges urbaines ou loin des villes ou aux abords de quartiers sociaux : Eaux Lisette proche de Mont-Lucas et de Bonhomme à Cayenne, Village Saramaca à Kourou, sites des camps d'accueil des Personnes Provisoirement Déplacées du Suriname (PPDS)¹³ à Saint-Laurent du Maroni. De fait, les quartiers abritent une population immigrée en situation administrative et foncière illégale, et leur désignation (informels, spontanés, insalubres, non planifiés...¹⁴) renvoie à cette population. Ces quartiers sont dans une dynamique de croissance depuis les années 1980 durant lesquelles la Guyane connaît une immigration constituant près du tiers de la population (Piantoni 2009, Hurpeau 2012).

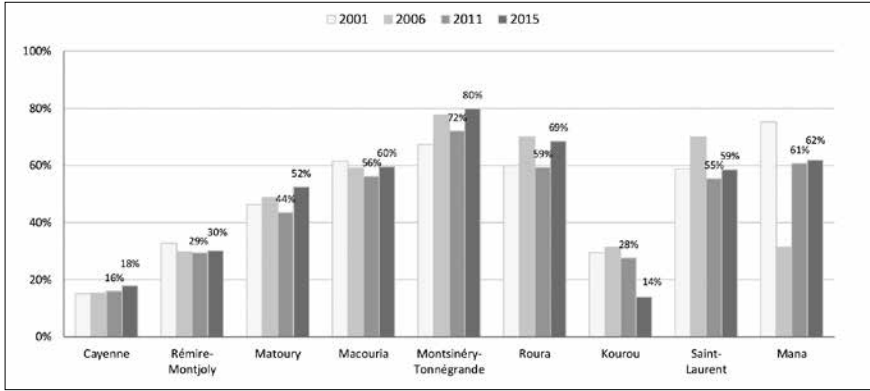
Aujourd'hui, les quartiers non planifiés occupent environ 40 % du bâti en Guyane, toutes communes confondues (AUDEG 2016, p. 15). Cependant, cette proportion

12. Les « 500 frères » ont été un des collectifs moteurs du mouvement social de mars-avril 2017 en Guyane et ont fait de la lutte « contre l'insécurité » le cœur de leur action. Par la suite, une scission de leur groupe a débouché sur la création des « Grands Frères ». Plusieurs membres des « 500 Frères » ont été condamnés pour leur expulsion manu militari des occupants d'une maison du centre-ville de Cayenne, rue Madame Payé, en septembre 2018. Mais les « Grands Frères » et eux se sont aussi rendus dans de nombreux quartiers informels pour intimider les habitants, sans que cela ne fasse nécessairement l'objet de compte-rendus dans la presse ou d'actions judiciaires. Les récits de ces actions ont toutefois été largement diffusés *via* les comptes Facebook des deux associations.

13. Statut mis en place pour les réfugiés de la guerre civile au Suriname, auxquels les pouvoirs publics ne souhaitent pas conférer le statut de demandeur d'asile (cf. PRICE, 2012).

14. Voir « Bidonville, quartier informel, quartier d'habitat spontané, habitat précaire, autoconstruction » – Géoconfluences, [<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/bidonville>], consulté le 1^{er} janvier 2023.

atteint près de 80 % à Montsinéry-Tonnegrande et 60 % à Saint-Laurent-du-Maroni et Macouria (AUDEG 2018).



● Figure 5. – Évolution du pourcentage de surface de bâti non planifié de 2001 à 2015. Extrait de AUDEG, 2018, p. 13.

Pour les opérateurs publics ou privés en charge de la planification du projet urbain, les zones non planifiées dans des franges périurbaines font l'objet d'un discours mettant l'accent sur leur caractère illégal et sur les conséquences potentiellement négatives de leur installation, discours qui est largement repris et amplifié par les médias.

« Le phénomène d'urbanisation spontanée se généralise et investit tous les secteurs, urbain ou rural. Il concerne le bâti à vocation d'habitat ou agricole. Il touche les populations les plus en difficultés comme les ménages des classes aisées. Les constructions sont constituées de tôles et de matériaux de récupération ou revêtent les caractéristiques de belles bâtisses. La prolifération des constructions sans autorisation d'urbanisme pose de réels problèmes en matière d'aménagement et de gestion du territoire : exposition de la population aux risques, développement potentiel de l'insalubrité, mitage des zones agricoles, occupation illégale de zones naturelles protégées, réduction de l'assiette fiscale des communes... Enfin, l'équipement a posteriori de ces secteurs spontanés est à l'inverse de la planification urbaine : il est laborieux et coûteux » (AUDEG 2018, p. 4).

La référence reste celle du modèle métropolitain pourtant construit dans des contextes différents. L'écart entre la réalité et la référence justifie tantôt les opérations d'expulsion, tantôt les opérations d'urbanismes (Opération programmée pour l'Amélioration de l'habitat, viabilisation etc.) en lien avec les projets de développement des collectivités territoriales.

Les effets dépréciatifs et discriminatoires, directs et indirects, de ce discours légaliste ne sont pas spécifiques à la Guyane comme le montrent Darly *et al.* (2020, p. 19-23). Cumulant des difficultés d'accès aux services, des critères de précarisation sociale et subissant une pression policière, les quartiers informels sont aussi des zones de discriminations et d'enfermement. Ainsi 24 % du bâti non planifié se trouve en secteur potentiellement insalubre (AUDEG 2018, p. 5), essentiellement dans des poches urbaines denses.

Les quartiers non planifiés se nichent dans les zones d'étalement urbains en bordures de villes ou forment des enclaves d'habitat dans la ville ou à l'extérieur. Ils sont essentiellement construits sur du parcellaire privé (68 %). Cette situation explique les temporalités longues de l'action des opérateurs publics d'aménagement en matière d'éradication ou de normalisation (viabilisation, opération d'urbanisme). Seuls 16 % sont sur le domaine de l'État (AUDEG 2018).

Au-delà de la problématique d'aménagement, le rapport des opérateurs aux quartiers non planifiés questionne la reconnaissance sociale des groupes mis en marge d'une part, et des pratiques informelles qu'ils concentrent d'autre part. Cette facette du processus touche à la relation à l'immigration et à ses modes d'intégration à la société guyanaise. En effet, reconnaître et viabiliser ces espaces revient à régulariser des situations d'illégalités sociospatiales multiples, soit *in fine* à poser les enjeux d'une politique d'intégration.

Les quartiers, lieux de savoirs et d'innovations

Pourtant, faute d'alternative, l'habitat non planifié constitue une réponse efficace en termes de logement, malgré le défi de gestion urbaine en termes sanitaires, sociaux et environnementaux (Colombier *et al.*, 2017).

Comme nous l'avons vu précédemment, les quartiers non planifiés parviennent à occuper des zones délaissées par les organismes planificateurs ou qui leur posent des difficultés et se nichent dans les espaces peu convoités des périphéries urbaines de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni. La fonction de refuge est associée à des besoins fonctionnels de proximité de matériaux de construction – quartiers construits à proximité de décharges urbaines (BP 134 renommée cité Arc-en-ciel) voire sur d'anciennes décharges (La Mâtine à Cayenne) –, d'accès difficile pour se protéger – zones non-drainées de marécages (Sablance, Cogneau-Lamirande, Terca dans l'agglomération cayennaise) ou de bas-fonds (Cayenne 5 à Cayenne, Djakarta à Saint-Laurent du Maroni) – et dans les zones escarpées frappées d'interdiction de construction en raison de risques de glissement de terrain (Baduel à Cayenne). Ces espaces peu propices au développement de l'urbanisation deviennent des zones d'ancrage pour une population pour laquelle les conditions difficiles d'établissement peuvent constituer en même temps une protection (zones difficiles d'accès, invisibles).

Parmi les zones d'implantation, les zones exondées sur les marécages sont majoritaires dans les franges urbaines du littoral. Cette situation n'est pas propre à la Guyane : B. Sajaloli (2021), à partir d'un travail sur les marges dans le Val d'Orléans, pointe l'existence d'une « convergence des vulnérabilités sociale et géographique » : et s'interroge : « les zones humides urbaines et périurbaines sont-elles des lieux de refuge privilégiés pour les plus démunis ? » Cette implantation en terres basses impose un mode d'organisation de l'espace spécifique. Entre Cayenne et Kourou, un exemple est fourni par les contrastes que l'on peut relever entre le quartier de Soula, planifié et construit par l'Établissement Public de l'Aménagement de la Guyane à partir de 2006 sur 394 hectares avec un objectif de 2 600 logements pour un coût total de 130 millions d'euros, et le quartier de Sablance, frange urbaine non planifiée dont le développement démarre à la fin des années 1990 sur une surface équivalente. Ces deux ensembles se font face de

part et d'autre de la route nationale n° 1, Soula occupant la partie haute, au Sud de la route, et Sablance la partie basse, entre la route et l'océan Atlantique.



● Figure 6. – Commune de Macouria : les quartiers de Soula (à gauche) et de Sablance (à droite), séparés par la route nationale n° 1, entre Cayenne et Kourou. Google Maps, décembre 2020.

Une observation des trames urbaines des deux quartiers *via* les photos aériennes fait ressortir deux logiques d'organisation de l'espace et, au final, des principes d'urbanisme différents. Sablance se structure sur les courbes de niveaux entre les zones marécageuses vers l'océan. Les buttes exondées et les courbes de niveau conditionnent l'existence des pistes (souvent inondées en saison des pluies) et la protection de l'habitat au-dessus des niveaux d'inondation. La progression et la hiérarchisation de l'habitat se fonde sur la proximité de la route et la profondeur des défrichements, à densité diminuant à mesure que l'on s'éloigne de la RN 1. Les maisons sont de plain-pied, construites à la fois avec des matériaux classiques et de la récupération (tôle, planches). Il n'y a pas d'accès à l'eau et l'assainissement est individuel. Le défrichement est réalisé par les futurs occupants et les remblaiements sont ponctuels et le fait de particuliers. Une association, l'Asso-

ciation de Défense des intérêts des habitants de Sablance (ADIHS) s'efforce de mettre en place un minimum d'équipement en construisant et en entretenant des pistes et en gérant les parties communes. On trouve à Sablance des commerces informels et une agriculture vivrière, parfois associée à la production de charbon. Certains habitants sont issus de Cogneau-Lamirande, autre quartier non planifié, désormais intégré à la ville de Matoury dans le cadre de plusieurs opérations d'urbanisme et de résorption d'habitat insalubre. La location du patrimoine immobilier régularisé à Cogneau-Lamirande permet de reproduire le processus en construisant une nouvelle maison à Sablance. Le quartier comptait en 2015 environ 400 habitants. L'ADIHS revendique aujourd'hui (2022) 800 adhérents.



● Figure 7. – Sablance, maison en construction, 2009.
Photographie F. Piantoni.

En revanche, à Soula, le réseau viaire s'affranchit des marais par un remblaiement et le terrain est aplani. Cette opération permet de réduire les contraintes topographiques et autorise la construction d'immeubles de deux étages. La toponymie conserve la trace des zones humides disparues puisque l'avenue principale a été appelée « avenue du pripri de Soula ». Avec une partie des terres déplacées, les aménageurs ont fabriqué un petit mont, le Mont Soula, avec un « parc paysager » qui domine le quartier, en utilisant « 30 000 m³ de terre végétale décapée sur le périmètre de l'opération¹⁵ ». L'observation de la photo aérienne montre un plan d'aménagement selon une trame orthogonale où les lignes droites prédominent, sans tenir compte du relief d'origine. Cette structure d'organisation rationnelle tranche avec les courbes des habitations individuelles tributaires des courbes de niveau matérialisant les zones exondées du quartier informel.

15. [<https://www.constructioncayola.com/infrastructures/article/2020/11/23/131100/guyane-zac-soula-accueil-parc-urbain-paysage-unique>], consulté le 15 mai 2022.



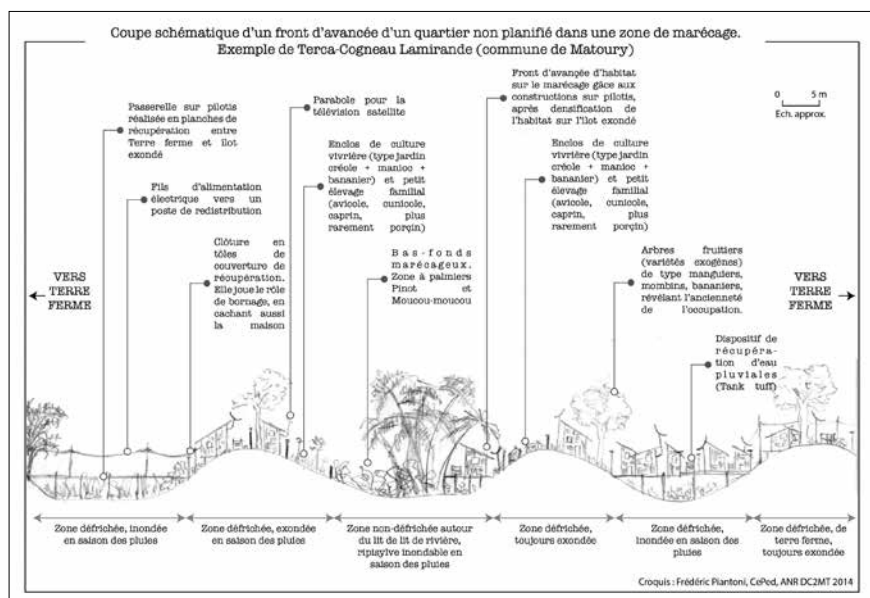
● Figure 8. – Avenue centrale de Soula, 2022.
Photographie M. Palisse.

Le visiteur qui visite Soula puis Sablance est d'emblée frappé par un contraste : la différence de température entre les deux quartiers. À Soula, les remblaiements sont allés de pair avec un défrichement massif. La large zone ainsi dénudée, dont une partie n'est à ce jour pas encore construite, est bien visible sur la photo aérienne. Au centre du quartier, les constructions sont bordées de larges avenues artificialisées. Si les urbanistes ont bien pensé à replanter des arbres et à laisser, de-ci de-là des espaces végétaux, les arbres sont encore petits. L'absence de végétation et l'omniprésence du béton et du goudron augmentent la chaleur. À Sablance, les sols sont beaucoup moins artificialisés et les arbres matures plus nombreux. Comme le quartier bénéficie en outre de la proximité de la mer, il est davantage exposé aux alizés. De manière évidente, il y fait plus frais qu'à Soula.

Dans les quartiers informels, le processus d'occupation suit les courbes de niveaux de la terre ferme. La parcelle est d'abord occupée après défrichement. Bornée de tôles de récupération (souvent prise sur des chantiers de construction), elle accueille une habitation en bois de récupération, puis souvent se consolide par un sous-bassement en ciment et parpaing (d'une hauteur d'un mètre environ). Une partie de la parcelle est consacrée à une polyculture vivrière (manioc, maraîchage, plantes médicinales) et accueille parfois un petit élevage mixte de poules, lapins, porc, chèvre. Des arbres fruitiers sont plantés (manguiers par exemple). L'eau pluviale est récupérée par un dispositif de gouttières et guidée vers un réservoir (enterré ou non). L'électricité est fournie par un branchement sur un compteur de particulier (qui revend), ou prise (illégalement) directement sur

une ligne. Si l'habitation n'est pas construite tout de suite, l'entretien du terrain et son utilisation pour l'agriculture le « sécurisent » en attendant que l'occupant réunisse les moyens lui permettant de construire sa demeure. Une parcelle visiblement en friche sera en effet rapidement occupée par d'autres. Une part de la parcelle est souvent sous-louée et accueille un habitat précaire pour une personne seule (famille, ami, connaissance).

Lorsque la densité est trop importante, l'habitat avance sur les marais par des habitations construites sur pilotis. Ceci est réalisé en saison sèche sur des zones qui seront inondées en saison des pluies. Si cet habitat est moins onéreux car il évite de défricher, il est aussi plus fragile, et la gestion des déchets est plus difficile. Comme l'illustre la coupe schématique, des passerelles relient les zones exondées dans un premier temps, puis servent de structures sur lesquelles se greffent des planchers pour agrandir l'habitat. Des passages, de type ruelle permettent de relier l'ensemble de ces espaces.



● Figure 9. – Coupe schématique du front d'avancée d'un quartier non planifié dans une zone de marécage. Croquis de F. Piantoni.

Les habitations sont construites par l'habitant lui-même avec l'aide de parents, de voisins et d'amis ou par des artisans du quartier exerçant d'une manière informelle. Elles sont souvent originales architecturalement et très adaptées au milieu et au climat. Ainsi, à Sablance, les maisons les plus proches de la mer sont construites sur pilotis. La vie à l'étage permet à la fois de sécuriser les biens matériels en cas d'inondation du rez-dechaussée et de profiter des alizés et de la vue. Certains habitants ont mis en place des systèmes très ingénieux de récupération des eaux de pluie, dont une partie est chauffée.

Ces quartiers sont aussi marqués par la présence de zones agricoles, qui peuvent se révéler elles aussi porteuses d'innovation (Palisse, 2016; Palisse et Davy, 2018). Les

sols amazoniens sont difficiles à cultiver, notamment parce que les zones défrichées sont rapidement lessivées par les éléments et ne contiennent plus les nutriments nécessaires pour la croissance des plantes alimentaires. La réponse des populations amérindiennes, marronnes et créoles, était l'agriculture itinérante sur brûlis, qui supposait une certaine mobilité et la possibilité d'ouvrir chaque année un nouvel abattis (Grenand, 1996; Bahuchet et Betsh, 2012). Dans le contexte foncier très contraint des abords des villes du littoral, il n'est pas possible pour les agriculteurs des quartiers périurbains de pratiquer les longues jachères qui étaient celles de l'agriculture traditionnelle sur brûlis. Ils doivent donc se montrer innovants pour maintenir la fertilité des sols, d'autant qu'ils ne disposent pas des ressources leur permettant d'acheter de l'engrais. Cela passe par des systèmes de rotation des cultures avec des jachères courtes, une connaissance fine de ce qui est possible en termes d'associations de plantes, l'utilisation d'engrais naturels tels que le compost et la couverture des sols avec des plantes susceptibles de l'enrichir etc. Là encore, les ressources du quartier sont utilisées, ainsi tel agriculteur s'est entendu avec un voisin qui effectue des travaux d'entretiens des espaces verts urbains pour qu'il amène sur son terrain les déchets verts, avec lesquels il fabrique du compost. Dans le quartier de Bibi, à Saint-Laurent du Maroni, une habitante ndjuka fabrique du compost à grande échelle et le vend aux agriculteurs majoritairement haïtiens du quartier. Au final, certains agriculteurs des quartiers périurbains de Bibi ou de Sablance travaillent des terres depuis les années 1990, c'est-à-dire depuis près de trente ans aujourd'hui, et sont parvenus à maintenir la fertilité des sols.

Des lieux d'innovation sociale ? Intégration, gouvernance et entrepreneuriat

La commune de Saint-Laurent du Maroni concentre plus de 8500 constructions illégales (AUDEG, 2018, p. 135). Elle est caractéristique d'une périphérie qui profite de l'application faible des normes urbaines pour établir des formes originales de territorialités et de modes d'habiter, marqués par des processus de marginalisation mais aussi par des formes de résistances et d'innovations (Darly *et al.*, 2020, p. 23). Dans le contexte d'une dépendance économique et sociale, les quartiers non planifiés s'illustrent par des stratégies d'adaptations porteuses d'innovation face à une forme de crise sociale dont l'expression spatiale se traduit par une mise à l'écart qui peut être subie, consentie ou même volontaire. Alors que la croissance urbaine annonce des signes de gentrification, les quartiers non planifiés qui entourent la ville illustrent l'ambivalence entre marginalisation et créativité.

Un bon exemple nous est donné par le récit autobiographique de Jessi Américain (2016), qui décrit le parcours d'Antoine Kodjo, Aluku issu d'un quartier autoconstruit dans la décennie 1980, de l'enfance à Saint-Laurent-du-Maroni à ses études supérieures à l'Institut des Études Politiques de Paris. Les références littéraires et idéologiques sont diverses et dessinent un éventail de registres culturels allant de l'héritage du marronnage à la culture urbaine, des échanges aux concurrences socioculturelles contemporaines, en passant par l'histoire de la décolonisation et des mouvements politiques européens et latino-américains. Parce qu'ils imposent des échanges quotidiens pour défendre un espace autoconstruit et autogéré, les quartiers imposent de solidarités qui produisent une

identité multiple (Piantoni 2021). Celle-ci se forge dans la transmission de connaissances académiques (scolaires, universitaires), d'une histoire familiale (issue du marronnage ou de l'immigration), mais aussi par des apprentissages construits dans les relations d'altérité inter et intracommunautaires, ou, enfin dans les actions de résistance aux opérations de planification urbaine menées par les acteurs publics.

Le récit de Jessi Américain montre que lieux urbains peuvent constituer une voie d'intégration alternative où, en confrontant différents registres, se construit une contre-culture en matière sociale, architecturale et économique. Le mode de gouvernance et l'organisation ressortissent quant à eux de collectifs ou d'associations d'habitants, comme nous avons pu le voir avec le rôle de l'association de Sablance, l'ADIHS. Elles organisent et gèrent la répartition du parcellaire foncier, légitiment l'installation de nouveaux habitants, et organisent l'entretien des infrastructures collectives (réseau viaire, espaces communs, déchets). Ainsi, l'association des habitants devient la garante d'une coutume et d'une mémoire dans un cadre d'autogestion, d'autorégulation sociale, prémices informelles d'une planification.



● Figure 10. – Quartier *Baka Pasi*, Saint-Laurent-du-Maroni, 2019.
Photographie F. Piantoni.

Dans ce contexte cette structure est une interface avec les opérateurs publics, érigeant son responsable en notable, du fait de sa capacité à mobiliser un réseau de relations sociale et politique pour protéger ou valoriser le quartier (opérations d'urbanisme, des leviers de fonds des habitants, financements pour l'amélioration d'un espace public). Les nombreuses représentations religieuses et les lieux de culte dans le quartier contribuent aussi activement à la structuration de l'action collective et aux relations d'altérité, dont la médiation entre les habitants. Prévenant les conflits ou renforçant des relations de pouvoir, elles interviennent dans la gestion des ressources et de formes de solidarités (énergies, transport) [Monnier, 2015].



● Figure 11. – Quartier Bibi, Saint-Laurent-du-Maroni, 2019. Local du *doktè fey* (littéralement « docteur feuilles » en créole, c'est-à-dire tradipraticien qui soigne avec les plantes) et péristyle (lieu de culte Vaudou). Photographie Frédéric Piantoni.

Enfin, dans la mesure où le quartier se caractérise par son éloignement des services et des commerces présents dans l'espace urbain planifié, les habitants sont contraints à l'immobilité, tant par le manque de moyens de transport que par les risques encourus en dehors du quartier pour ceux qui n'ont pas de titre de séjour. Ainsi, le transport de personnes, l'acheminement de produits, le colportage, la revente de matériaux de construction neufs ou de récupération, la vente de surplus d'une agriculture vivrière ou de préparations culinaires, sont assurés par des microentreprises informelles. Celles-ci sont intégrées à l'économie transfrontalière, aux flux financiers non bancarisés, aux circulations migratoires. Les mandats envoyés par un réseau familial ou amical élargi alimentent, en partie, la possibilité d'acheter terrains et produits, en complément d'un travail à la tâche ou d'une activité régulière. Ces espaces s'ancrent à l'échelle locale et internationale.



● Figure 12. – Porteur d'eau dans le quartier Colombie, Saint-Laurent-du-Maroni, 2019.
Photographie F. Piantoni.

La production de la ville par des quartiers stigmatisés

Les conditions de vie dans ces quartiers présentent, à des degrés divers, des formes d'enclavement, d'exposition aux risques (santé, pollution, glissement de terrain, violence et insécurité), des services publics défaillants, un habitat souvent précaire. Les critères de mesure habituellement utilisés sont sans équivoque, et ces variables de classification sont mobilisées dans une rhétorique techniciste justifiant les opérations d'expulsions et d'urbanisme d'urgence.

Pourtant, issus d'initiatives populaires, autoconstruits et aménagés progressivement par leurs habitants, autogérés, ces quartiers possèdent de nombreux atouts : forte identité, liens sociaux solides, densité, proximité des zones d'emploi et de services, déplacements à pied, usage économe des ressources, recyclage des déchets, mixité des fonctions résidentielle et économique, et adaptation à l'environnement.

Certains habitants disent d'ailleurs aimer leur quartier, ce qui contraste avec les discours réduisant ceux-ci à des zones de relégation. Ainsi, plusieurs habitants de Sablance, notamment parmi les anciens, n'hésitent pas à qualifier ce quartier de « petit paradis » dans les entretiens, louant à la fois sa situation agréable, « à la campagne », au contact de divers milieux naturels – certains racontent observer les animaux – et à proximité de la mer, la bonne ambiance qui y règne, et l'absence de bruit. Gardons-nous cependant d'idéaliser car cette dernière caractéristique est pour le moins ambivalente : l'absence de bruit est en effet largement liée au fait qu'il n'y a pas d'électricité et qu'un

très faible nombre de véhicules circule. Or, le non-raccordement au réseau électrique renvoie au sous-équipement du quartier et le faible nombre de véhicules à la pauvreté des habitants et au manque de voirie goudronnée qui rend tous les déplacements difficiles, les pistes étant extrêmement mauvaises. Ainsi, pour les plus jeunes, l'absence de bruit signifie plutôt absence d'animation et l'absence de véhicules renvoie très concrètement à l'obligation de marcher chaque jour longuement sur des pistes boueuses pour atteindre le point de ramassage du transport scolaire.

De l'absence de visibilité à la reconnaissance d'un quartier consacrée par une intégration dans une opération de planification urbaine, les phases de croissance et de production de la ville sont lisibles sur tous les quartiers périphériques. L'originalité réside dans la manière dont les habitants – pionniers puis arrivants successifs – ont fabriqué le quartier, avec une histoire singulière, un toponyme originel, des contours spatiaux et bien souvent un fort sentiment d'appartenance. La gentrification signe la fin de la marge urbaine et l'intégration à la ville, mais également le début des logiques spéculatives et locatives d'un marché immobilier formel. Ce processus de production de la ville montre que les habitants en sont les acteurs majeurs, bien qu'en situation de marginalisation, contraignant les institutions en charge de la planification urbaine à n'intervenir que dans la dernière phase, celle des régularisations foncières et administratives. En moyenne, la temporalité varie de 15 à 20 ans, soit près d'une demi-génération.

La construction et la production de la ville reposent sur ce modèle depuis les années 1950. La croissance démographique et les échanges transfrontaliers ont permis une généralisation du processus. Les regroupements socioculturels ou issus des vagues migratoires ont façonné une identité forte des quartiers par une mémoire d'autant plus vivace qu'elle légitime une occupation toujours contestable au regard du droit.

Conclusion

Il est ainsi possible de percevoir une continuité du rôle des marges dans la production du territoire en Guyane. Cette logique est visible depuis le XVIII^e siècle sur le littoral, et la départementalisation ne semble pas l'avoir interrompue. Des populations en marge de l'économie coloniale ou de la situation administrative légale investissent des espaces peu convoités, notamment ceux où la grande variation du niveau d'eau est difficile à gérer. Capables de s'adapter aux milieux, ces populations utilisent en particulier les zones exondées pour l'habitat, et tirent profit des zones inondées, territoires de chasse et de pêche, mais aussi protection, qui rend l'accès difficile au village ou au quartier, et leur assure une certaine tranquillité en limitant les incursions.

Ces populations sont mal vues des pouvoirs publics, parce qu'elles ne participent pas aux projets de développement que portent ces derniers, qui sont inscrits dans une économie officielle, monétarisée et reposant sur des entreprises déclarées, qu'elles soient locales, nationales ou mondialisées. Cette non-participation est en partie subie parce que ces populations n'ont accès ni au marché du travail, faute de titres de séjours ou de diplômes, ni aux commerces, faute de moyens de transport et d'argent. Mais il est évident au vu des innovations dans les quartiers qu'elle relève aussi en partie de leurs

choix et de leur agentivité. Investir dans l'économie informelle des quartiers peut aussi apparaître comme une forme de « marronnage » si l'on entend par là le fait de tourner le dos à un système oppressif et de tenter de construire, ailleurs, une alternative. Pluriactifs et débrouillards, les habitants des quartiers comme autrefois ceux des bancs de sable du littoral fabriquent énormément de choses eux-mêmes, à commencer par leur logement. Une partie importante de leur activité échappe sinon à l'économie monétaire, du moins aux échanges formels qui peuvent être chiffrés et présentés dans des bilans.

Aujourd'hui, l'apparition de quartiers dans les marges urbaines, puis leur intégration aux villes littorales est un mécanisme récurrent. C'est donc par l'informalité que s'invente la ville et le territoire, davantage que par la planification. L'enjeu est dès lors d'inventer des politiques foncières, urbaines et de logements adaptés qui s'appuient sur les potentiels locaux et qui tirent parti des points forts de ces quartiers.

BIBLIOGRAPHIE

- ADELMAN Jeremy et ARON Stephen, 1999, « From Borderlands to Borders : Empires, Nation-States, and the Peoples in between in North American History », *The American Historical Review*, vol. 104, n° 3, p. 814-841.
- AMERICAIN Jessi, 2016, *Nègre marron : itinéraire d'un enfant du ghetto*, Matoury (Guyane), Ibis rouge éditions.
- ARMANVILLE Françoise, 2012, *Les homes indiens en Guyane française, pensionnats catholiques pour enfants amérindiens, 1948-2012*, Aix-Marseille Université.
- AUDEG (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane), 2016, *Rapport d'étude Urbanisation spontanée (2001-2006-2011)*, [http://www.audeg.fr/ressources/zoom_ressource.asp?id=138&srub=3&ssrub=1], consulté le 18 mai 2022.
- AUDEG (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane), 2018, *Rapport d'étude Urbanisation spontanée (2001-2006-2011-2015)*, [www.audeg.fr/ressources/zoom_ressource.asp?id=160&srub=3&ssrub=1], consulté le 18 mai 2022.
- BAHUCHET Serge et BETSCH Jean-Marie, 2012, « L'agriculture itinérante sur brûlis, une menace sur la forêt tropicale humide ? », *Revue d'ethnoécologie*, n° 1, 20 novembre 2012.
- BAILLY Antoine S., 1995, « La marginalité, une approche historique et épistémologique. », *Anales de Geografia de la Universidad Complutense*, vol. 15, 1^{er} janvier 1995, p. 109-109.
- BERNABÉU Albert S., GIUDICELLI Christophe et HAVARD Gilles (dir.), 2012, *La indianización : cautivos, renegados, « hommes libres » y misioneros en los confines americanos (S. XVI-XIX)*, Madrid, [Paris], Doce Calles ; École des hautes études en sciences sociales.
- BOURGAREL Sophie, 1989, « Migration sur le Maroni : les réfugiés surinamais en Guyane », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 5, n° 2, p. 145-153.
- BOURGAREL Sophie, 1990, « Les réfugiés surinamiens en Guyane », *Études Créoles (CAN)*, n° 2, p. 43-50.
- BRUNET Roger, 1997, *Champs & contrechamps : raisons de géographe*, Paris, Belin.
- COLOMBIER Renaud, DELUC Bérangère, RACHMUEHL Virginie et PANTONI Clarisse, 2017, « Relever le défi de l'habitat spontané en Guyane », *Territoire en mouvement Revue de géographie*

- et aménagement. *Territory in movement Journal of geography and planning*, n° 36, 21 décembre 2017.
- DARLY Ségolène, FOURAULT-CAUËT Véronique et RAYMOND Richard (dir.), 2021, *Marginalisations, résistances et innovations dans les franges périurbaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Géographie sociale ».
- DE LA MOUSSE Jean, 2006, *Les Indiens de la Sinnamary : journal du père Jean de la Mousse en Guyane (1684-1691)*, Paris, Chandeigne.
- DI MÉO, GUY, 2013, « Production de l'espace », in Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 746-747.
- FERRARINI Hélène, 2022, *Allons enfants de la Guyane : éduquer, évangéliser, coloniser les Amérindiens dans la République*, Toulouse, Anacharsis.
- GEIGER Daniel, 2009, *Turner in the Tropics: The Frontier Concept Revisited*, University of Luzern.
- GRACQ Julien, 1970, *La presqu'île*, Paris, José Corti.
- GRENAND Françoise, 1996, « L'abattis contre l'essart, again », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, vol. 38, n° 1, p. 19-53.
- GRENAND Pierre et GRENAND Françoise, 1996, « "Il ne faut pas trop en faire" : connaissance du vivant et gestion de l'environnement chez les Wayapi (Amérindiens de Guyane) », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, n° 1, p. 51-63.
- GUYON Stéphanie, 2013, « Des "Primitifs" aux "Autochtones", From "Primitive" to "Autochthonous" », *Genèses*, n° 91, 19 décembre 2013, p. 49-70.
- HURAUULT Jean, 1963, « Les Indiens du littoral de la Guyane française », *Cahiers d'outre-mer*, vol. 16, n° 62, p. 145-183.
- HURPEAU Benoît, 2012, « Panorama de la population immigrée en Guyane », INSEE Antilles-Guyane.
- JEANNE-ROSE Marcelle, 2021, « Trois aires d'attraction peu étendues autour de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni », *INSEE Flash Guyane*, n° 136, 24 fev. 2021
- JÉBRAK Michel, HEURET Arnaud et ROSTAN Pierre, 2021, « The gold, peoples and multiple frontiers of French Guiana », *The Extractive Industries and Society*, vol. 8, n° 1, p. 8.
- JOLIVET Marie-José, 1982, *La question créole : essai de sociologie sur la Guyane française*, Paris, Orstom.
- JOLIVET Marie-José, 1993, « De l'habitation en Guyane, éléments de réflexion sur la question identitaire créole », in *Jeux d'identités : études comparatives à partir de la Caraïbe*, Paris, L'Harmattan, p. 141-165.
- LAMAISON Dennis, 2020, « Des frontières oubliées : la Guyane kali'na », in Matthieu NOUCHER et Laurent POLIDORI (dir.), *Atlas critique de la Guyane*, Paris, CNRS Éditions, p. 42-43.
- LE ROUX Yannick, 1992, « La révolution agricole des terres basses au XVIII^e siècle en Guyane », in PROST Marie-Thérèse (éd.), *Evolution des littoraux de Guyane et de la zone caraïbe méridionale pendant le quaternaire*, Paris, ORSTOM, p. 327-345.
- LEFEBVRE Henri, 1974, « La production de l'espace », *L'Homme et la société*, vol. 31, n° 1, p. 15-32.
- LÉOBAL Clémence, 2020, « Des frontières habitées : "Je suis du fleuve" », in Matthieu NOUCHER et Laurent POLIDORI (dir.), *Atlas critique de la Guyane*, Paris, CNRS Éditions, p. 58-59.
- LÉZY Emmanuel, 2000, *Guyane, Guyanes : une géographie sauvage de l'Orénoque à l'Amazonie*, Paris, Belin.

- LOHIER Michel, 1972, *Les mémoires de Michel*, Cayenne, Guyane française.
- LONDRES Albert, 1932 (1923), *Au baigne*, Paris, Albin Michel.
- MAUFRAIS Raymond, 1950a, « Chez les derniers Caraïbes, de forêts en marécage », *Sciences et voyages*, n° 49, janvier 1950.
- MAUFRAIS Raymond, 1950b, « Chez les derniers caraïbes, au grand village », *Sciences et voyages*, n° 50, février 1950.
- MINTZ Sidney Wilfred et PRICE Richard, 1992, *The birth of African-American culture : an anthropological perspective*, Boston, Beacon Press.
- MONNIER Pauline, 2015, *L'intégration des nouveaux arrivants Créoles haïtiens à travers les églises pentecôtistes dans un quartier d'habitat spontané : l'exemple de Sablance*, Cayenne, université de Guyane.
- MOREL-BROCHET Annabelle et ORTAR Nathalie, 2012, *La fabrique des modes d'habiter : homme, lieux et milieux de vie*, Paris, l'Harmattan.
- NICOLAS Thierry, 2016, « Frontières, migrations et reconfigurations territoriales en Guyane », in Gérard COLLOMB et Serge MAM LAM FOUCK (éd.) *Mobilités, ethnicités, diversité culturelle : la Guyane entre Suriname et Brésil : éléments de compréhension de la situation guyanaise*, Matoury (Guyane), Ibis rouge éditions, p. 273-298.
- NICOLAS Thierry, 2020, « Des frontières mobiles : le cas des points de contrôles routiers », *Atlas critique de la Guyane*, Paris, CNRS, p. 46-47.
- NOUCHER Matthieu et POLIDORI Laurent, 2020, *Atlas critique de la Guyane*, Paris, CNRS Éditions.
- PALISSE Marianne, 2014, « Savanes de Guyane française : la biodiversité bousculée par la diversité culturelle », *ethnographiques.org*, n° 27 *Biodiversité(s)*, décembre 2013.
- PALISSE Marianne, 2016, « Les pratiques agricoles des migrants haïtiens en Guyane : entre insertion et stigmatisation », in Gérard COLLOMB et Serge MAM LAM FOUCK (éd.), *Mobilités, ethnicités et diversité culturelle. La Guyane entre Suriname et Brésil*, Matoury (Guyane), Ibis rouge éditions, p. 189-206.
- PALISSE Marianne et DAVY Damien, 2018, « Des cultures foncièrement différentes. Usages de la terre chez les Amérindiens et les migrants haïtiens en Guyane », *Études rurales*, n° 202, 1^{er} juillet 2018, p. 158-177.
- PALISSE Marianne et JEAN Wilmont, 2022, « Migración haitiana, papeles y asilo en la Guayana Francesa », in *El sistema migratorio haitiano en América del Sur : proyectos, movilidades y políticas*, Handerson JOSEPH et Cédric AUDEBERT (éd.), Buenos Aires, CLACSO, coll. « Grupos de Trabajo », p. 97-132.
- PIANTONI Frédéric, 2009, *L'enjeu migratoire en Guyane française : une géographie politique*, Matoury (Guyane), Ibis rouge éditions, coll. « Espace outre-mer ».
- PIANTONI Frédéric, 2011, *Migrants en Guyane*, Arles, Actes sud.
- PIANTONI Frédéric, 2021, « Saint-Laurent-du-Maroni : comment l'informalité produit la ville », in Antoine GARDEL et Damien DAVY, *Oyapock et Maroni. Portraits d'estuaires amazoniens*, Versailles, Quae, p. 86-89.
- POMMEROLLE Marie-Emmanuelle, 2013, « L'administration des étrangers en Guyane française : les jeux autour de la légalité en situation postcoloniale », *Droit et société*, n° 85/3, p. 693-713.
- PRICE Richard, 2012, *Peuple Saramaka contre État du Suriname : combat pour la forêt et les droits de l'homme*, Marseille, Éditions IRD.